

2026



BRF

Bureau de la responsabilité
financière de l'Ontario

Ministère de l'Éducation

Examen du plan de dépenses 2026



À propos du présent document

Établi en vertu de la *Loi de 2013 sur le directeur de la responsabilité financière*, le Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario (BRF) a pour mandat de fournir une analyse indépendante de la situation financière de la province, des tendances de l'économie provinciale et de toute autre question d'intérêt pour l'Assemblée législative de l'Ontario.

Préparé par :

[Michelle Gordon](#) (chef de l'analyse financière) sous la supervision de [Matthew Gurnham](#) (directeur de l'analyse financière) et de [Luan Ngo](#) (analyste financier en chef).

Le présent rapport se fonde sur des données publiques et des renseignements fournis par le ministère de l'Éducation, le ministère des Finances et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Conformément au mandat du BRF visant à fournir à l'Assemblée législative de l'Ontario une analyse économique et financière indépendante, ce rapport ne fait aucune recommandation.



BRF

Bureau de la responsabilité
financière de l'Ontario



Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario

2, rue Bloor Ouest, bureau 900, Toronto (Ontario) M4W 3E2 | fao-on.org/fr | info@fao-on.org | 416-644-0702

Ce document est également disponible en format accessible et peut être téléchargé au format PDF depuis notre site Web.

ISSN 2816-9662

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2026

Table des matières

1. Résumé	1
2. Introduction	4
3. Aperçu du plan de dépenses	5
Comparaison du plan de dépenses 2026 avec le plan de dépenses 2025	6
Plan de dépenses comparativement aux déterminants de coûts	6
4. Analyse du plan de dépenses	9
Financement de fonctionnement pour les conseils scolaires de la province	9
Financement des services de garde agréés	10
5. Comparaison interprovinciale	14
Dépenses totales des conseils scolaires	14
Dépenses pour les services de garde d'enfants	15

1. Résumé

À la demande des membres de l'Assemblée législative de l'Ontario, le présent rapport examine le plan de dépenses du ministère de l'Éducation de l'Ontario (la province) tel que présenté dans le budget de l'Ontario de 2026.

Aperçu du plan de dépenses

- Dans le budget de l'Ontario de 2026, la province prévoit que les dépenses du ministère de l'Éducation devraient augmenter pour passer de 42,7 milliards de dollars en 2025-2026 à 43,4 milliards de dollars en 2028-2029, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 0,6 %.
 - Ce rythme est bien inférieur à la croissance annuelle moyenne de 5,6 % observée au cours des trois années précédentes, soit de 2022-2023 à 2025-2026.
 - Pour mettre ces chiffres en contexte, au cours de la période de 36 ans allant de 1990-1991 à 2025-2026, les dépenses du ministère de l'Éducation ont augmenté selon un taux annuel moyen de 3,2 %. Si le plan de dépenses du ministère de l'Éducation présenté dans le budget de 2026 est réalisé, cela constituerait le taux de croissance sur trois ans le plus faible depuis la période allant de 1995-1996 à 1998-1999.
- Comparativement au plan de dépenses du ministère de l'Éducation présenté dans le budget de l'Ontario de 2025, celui du budget de l'Ontario de 2026 a été réduit de 0,5 milliard de dollars au total de 2025-2026 à 2027-2028. Cela inclut des réductions des dépenses de 0,1 milliard de dollars en 2025-2026, de 0,3 milliard de dollars en 2026-2027 et de 0,1 milliard de dollars en 2027-2028.
- Le BRF a estimé les dépenses du ministère de l'Éducation pour la période allant de 2026-2027 à 2028-2029 qui seraient nécessaires pour maintenir les niveaux de service de 2025-2026. Également appelé projection des déterminants de coûts, ce scénario ne fait aucune recommandation quant aux changements nécessaires dans les dépenses, mais sert de base de référence pour montrer si le plan de dépenses du ministère de l'Éducation dans le budget de 2026 serait susceptible de maintenir, d'améliorer ou de réduire la qualité et l'accessibilité des services d'éducation.
 - De façon générale, le BRF estime que les dépenses du ministère de l'Éducation devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 2,1 % au cours des trois prochaines années pour maintenir les niveaux de service actuels.
 - Le plan de dépenses du budget de 2026 est inférieur à la projection des déterminants de coût du BRF à hauteur de 0,7 milliard de dollars en 2026-2027, de 1,2 milliard de dollars en 2027-2028 et de 2,0 milliards de dollars en 2028-2029. Cela signifie que, pour maintenir les niveaux de service actuels, la province devra mettre en place des mesures pour que les programmes gagnent en efficacité (c.-à-d., fournir le même niveau de service avec moins de ressources) et/ou engager un financement supplémentaire plus élevé que celui prévu dans le budget de l'Ontario 2026.

Analyse du plan de dépenses

Financement de fonctionnement pour les conseils scolaires de la province

- Le ministère de l'Éducation attribue des fonds de fonctionnement aux conseils scolaires en se basant sur son estimation des dépenses nécessaires en matière de personnel enseignant, de transport, d'installations et d'autres services.

- Après ajustement en fonction de l'inflation (c'est-à-dire en dollars réels de 2026-2027), le financement provincial des dépenses de fonctionnement versé aux conseils scolaires s'élevait à 15 140 dollars par élève en 2025-2026, soit le deuxième niveau le plus bas des dix dernières années, après celui de 2024-2025. En se fondant sur les chiffres du plan de dépenses du budget de 2026, le BRF estime que les fonds de fonctionnement provinciaux réels attribués aux conseils scolaires diminueront, pour passer à 15 074 dollars par élève en 2026-2027, puis à 14 850 dollars en 2027-2028, et à 14 775 dollars en 2028-2029.

Financement des services de garde agréés

- Le ministère de l'Éducation administre le financement des programmes de services de garde agréés en Ontario. Le programme le plus important est le Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, suivi par d'autres subventions provinciales destinées aux services de garde agréés, le crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants, les centres pour l'enfant et la famille ON y va, ainsi que les services de garde agréés des Premières Nations.
- En 2025-2026, on estimait qu'il y avait 570 406 places dans les services de garde agréés¹ en Ontario pour les enfants âgés de 0 à 12 ans, soit une augmentation de 87 265 places (18,1 %) depuis 2019-2020. De 2019-2020 à 2025-2026, le nombre de places en service de garde agréé en pourcentage de la population de l'Ontario âgée de 12 ans et moins est passé de 24,3 % à 28,1 %.
- En 2022, la province a annoncé la conclusion d'une entente quinquennale avec le gouvernement fédéral visant à ramener les frais de garde à une moyenne de 10 \$ par jour en septembre 2025 et à créer 86 000 nouvelles places en garderie pour les enfants de moins de six ans, pour un total de 375 111 places d'ici la fin de 2026. En décembre 2025, la province et le gouvernement fédéral ont prolongé l'entente jusqu'en 2026-2027, en s'engageant à maintenir les frais moyens à 19 \$ par jour jusqu'en décembre 2026. Par la suite, en juin 2026, le gouvernement fédéral a prolongé le financement du programme jusqu'en 2027-2028, sans s'engager davantage à modifier les frais quotidiens moyens.
 - Le BRF estime que le système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (AGJE) coûtera 5,2 milliards de dollars en 2026-2027, pour passer à 5,5 milliards de dollars en 2027-2028 et à 5,6 milliards de dollars en 2028-2029. Cette estimation repose sur l'hypothèse que les frais moyens seront maintenus à 19 \$ par jour et que l'objectif consistant à inscrire 375 111 places en garderie agréées au système d'AGJE sera atteint en 2026.
 - En se fondant sur les niveaux de financement provinciaux estimatifs et sur le financement fédéral engagé, le BRF prévoit une insuffisance de financement du système d'AGJE s'élevant à 0,3 milliard de dollars en 2026-2027, à 0,6 milliard de dollars en 2027-2028 et à 4,8 milliards de dollars en 2028-2029.
 - Par ailleurs, si les frais moyens étaient ramenés à 10 \$ par jour à compter d'avril 2027, le BRF estime que le système d'AGJE coûterait 6,3 milliards de dollars en 2027-2028 et 6,4 milliards de dollars en 2028-2029. En conséquence, le BRF estime que l'insuffisance de financement du système d'AGJE s'élèverait à 1,4 milliard de dollars en 2027-2028 et à 5,6 milliards de dollars en 2028-2029.

¹ Représente les places en service de garde agréé et les inscriptions dans les services de garde en milieu familial agréés.

Comparaison interprovinciale

- En 2023-2024, les dépenses des conseils scolaires de l'Ontario s'élevaient à 15 247 dollars par élève, soit moins que la moyenne nationale de 15 867 dollars. Comparativement à d'autres grandes provinces, les dépenses de l'Ontario étaient supérieures à celles de la Colombie-Britannique (15 182 dollars) et de l'Alberta (13 607 dollars), mais inférieures à celles du Québec (19 323 dollars).
- En 2024-2025, les dépenses des services de garde d'enfants de l'Ontario s'élevaient à 2 533 dollars par enfant de 0 à 12 ans, soit moins que la moyenne nationale de 2 874 dollars. Les dépenses de l'Ontario étaient supérieures à celles de l'Alberta (2 093 dollars), mais inférieures à celles de la Colombie-Britannique (2 943 dollars) et du Québec (4 408 dollars).

2. Introduction

Le présent rapport examine le plan de dépenses du ministère de l'Éducation du gouvernement de l'Ontario (la province) tel que présenté dans le budget de l'Ontario de 2026.

Cette analyse a été entreprise en réponse à des demandes de travaux de recherche de membres de l'Assemblée législative et s'inscrit dans le cadre d'une série d'analyses qui passent en revue les plans de dépenses de 2026 de cinq ministères : Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires; Collèges et Universités, Excellence en recherche et Sécurité; Éducation; Santé; Soins de longue durée.

La structure du rapport est la suivante :

- Le chapitre 3 compare le plan de dépenses du ministère de l'Éducation de la province présenté dans le budget de l'Ontario de 2026 avec les dépenses historiques du ministère, le plan de dépenses du budget de l'Ontario de 2025 et les estimations des déterminants de coûts. L'analyse des déterminants de coûts comprend la projection du BRF pour les dépenses du ministère de l'Éducation nécessaires pour maintenir les niveaux de service actuels.
- Le chapitre 4 présente une estimation de l'incidence du plan de dépenses de la province sur deux secteurs de programme : le fonctionnement des conseils scolaires et les services de garde agréés.
- Le chapitre 5 établit une comparaison interprovinciale des dépenses par élève des conseils scolaires et des dépenses par enfant des services de garde.

Pour de plus amples renseignements sur le plan de dépenses 2026-2027 du ministère de l'Éducation, voir le site du BRF intitulé [Tableau de bord des budgets des dépenses 2026-2027](#), lequel permet aux usagers de passer en revue les budgets des dépenses 2026-2027 des ministères à un niveau de détail allant jusqu'à la catégorie de dépenses et de comparer les dépenses demandées pour 2026-2027 avec les dépenses de 2021-2022 à 2025-2026.

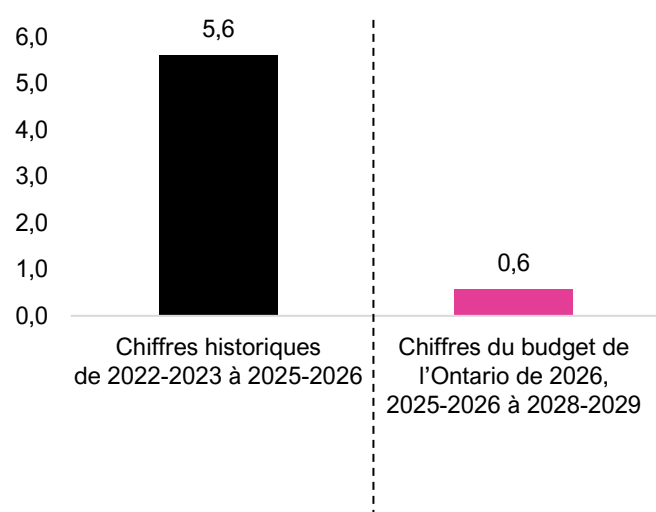
3. Aperçu du plan de dépenses

Dans le budget de l'Ontario de 2026, la province prévoit que les dépenses du ministère de l'Éducation devraient augmenter pour passer de 42,7 milliards de dollars en 2025-2026 à 43,4 milliards de dollars en 2028-2029, ce qui représente un taux de croissance annuel moyen de 0,6 %. Ce rythme est bien inférieur à la croissance annuelle moyenne de 5,6 % observée au cours des trois années précédentes, soit de 2022-2023 à 2025-2026.

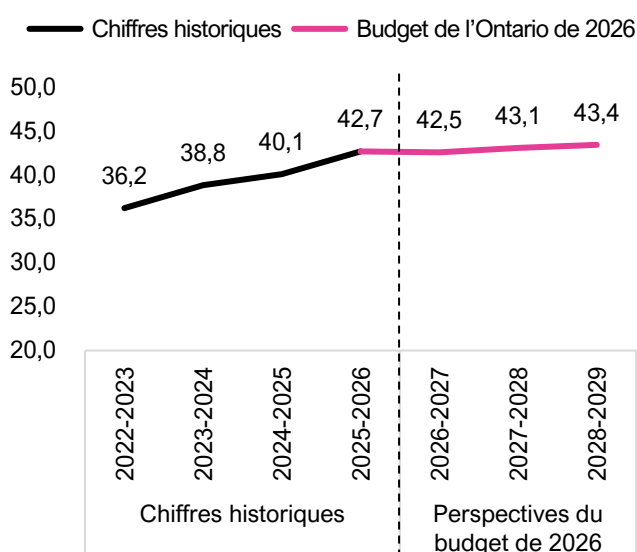
Figure 3.1

Plan de dépenses du ministère de l'Éducation présenté dans le budget de l'Ontario de 2026

Croissance annuelle moyenne des dépenses
(en pourcentage)



Dépenses annuelles
(en milliards de dollars)



Remarque : Les données historiques ne sont pas retraitées pour les transferts ou reclassements de programmes, le cas échéant. Les valeurs historiques de 2025-2026 sont des estimations des dépenses non auditées par le BRF et peuvent différer des dépenses finales auditées publiées dans les Comptes publics de l'Ontario 2025-2026.

Sources : Comptes publics de l'Ontario, budget de l'Ontario de 2026 et analyse du BRF.

Pour mettre ces chiffres en contexte, au cours de la période de 36 ans allant de 1990-1991 à 2025-2026, les dépenses du ministère de l'Éducation ont augmenté selon un taux annuel moyen de 3,2 %². Le plan de dépenses que la province a présenté dans le budget de 2026 prévoit un ralentissement important de la croissance des dépenses comparativement à la moyenne de cette période de 36 ans qui, s'il se produit, constituerait le taux de croissance sur trois ans le plus faible depuis la période de trois ans allant de 1995-1996 à 1998-1999.

² Source : *Tendances des dépenses du gouvernement : 1990 à 2023* et calculs du BRF.

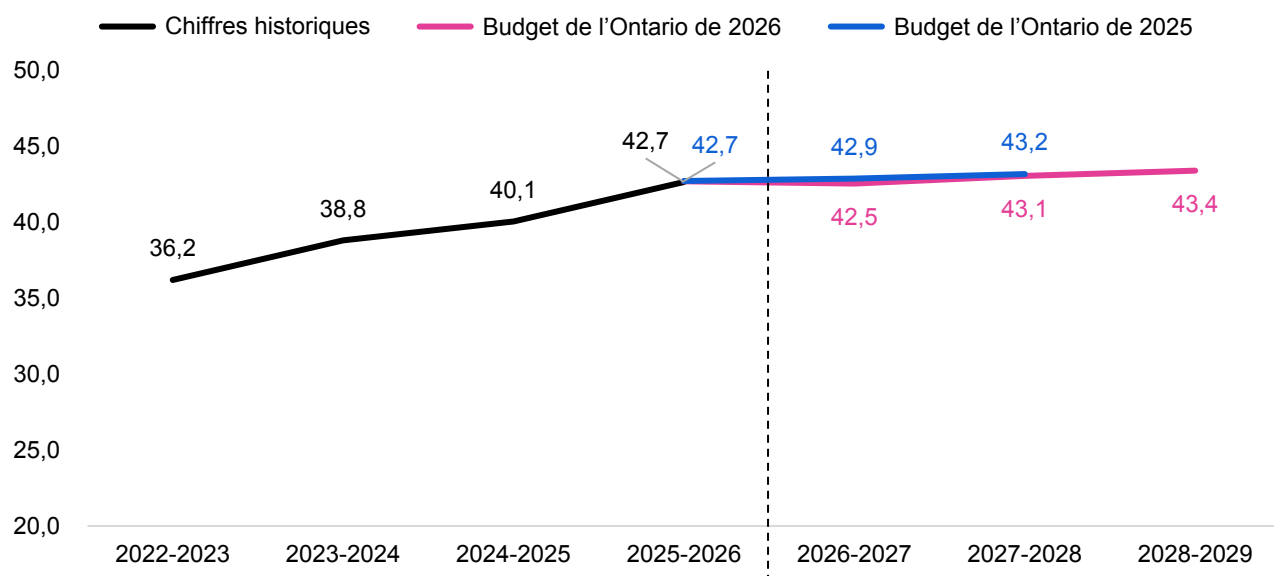
Comparaison du plan de dépenses 2026 avec le plan de dépenses 2025

Comparativement au plan de dépenses du ministère de l'Éducation présenté dans le budget de l'Ontario de 2025, celui présenté par le ministère dans le budget de l'Ontario de 2026 a été réduit de 0,5 milliard de dollars au total de 2025-2026 à 2027-2028. Cela inclut des réductions des dépenses de 0,1 milliard de dollars en 2025-2026, de 0,3 milliard de dollars en 2026-2027 et de 0,1 milliard de dollars en 2027-2028.

Figure 3.2

Plans de dépenses du ministère de l'Éducation présentés dans les budgets de l'Ontario de 2025 et de 2026

Dépenses (en milliards de dollars)



Remarque : Les données historiques ne sont pas retraitées pour les transferts ou reclassements de programmes, le cas échéant. Les valeurs historiques de 2025-2026 sont des estimations des dépenses non auditées par le BRF et peuvent différer des dépenses finales auditées publiées dans les Comptes publics de l'Ontario 2025-2026.

Sources : Comptes publics de l'Ontario, budget de l'Ontario de 2025, budget de l'Ontario de 2026 et analyse du BRF.

Plan de dépenses comparativement aux déterminants de coûts

À la demande de membres de l'Assemblée législative, le BRF a estimé les dépenses du ministère de l'Éducation pour les trois prochaines années qui seraient nécessaires pour maintenir les niveaux de service de 2025-2026. Également appelé projection des déterminants de coûts, ce scénario ne fait aucune recommandation quant aux changements nécessaires dans les dépenses, mais sert de base de référence pour montrer si le plan de dépenses du ministère de l'Éducation dans le budget de 2026 serait susceptible de maintenir, d'améliorer ou de réduire la qualité et l'accessibilité des services d'éducation.

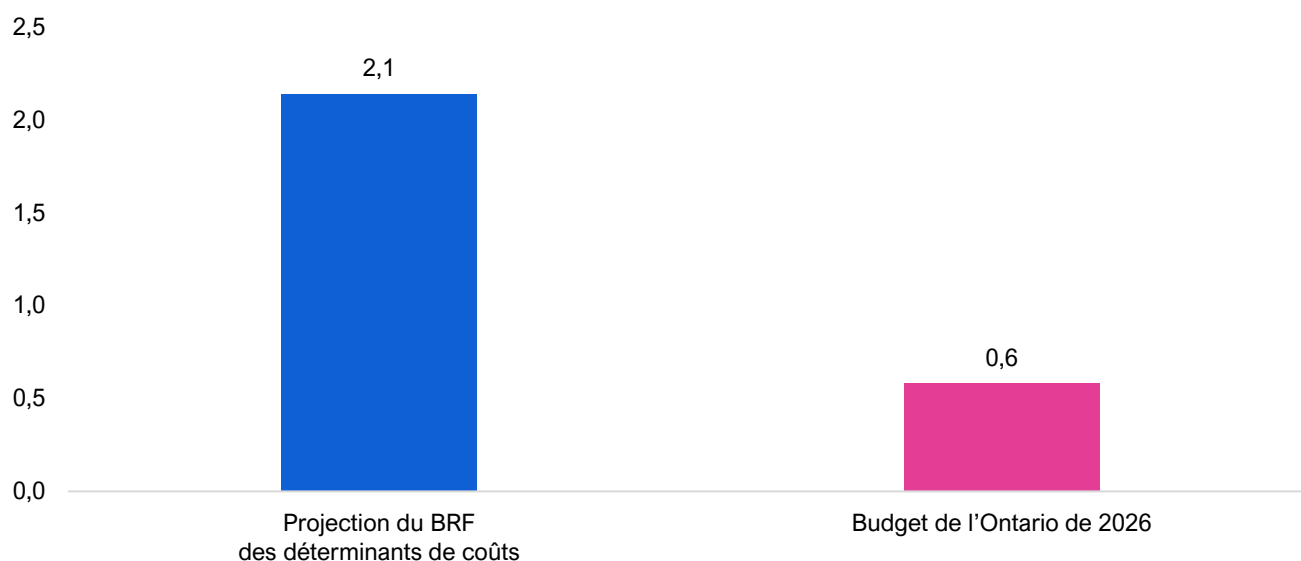
De façon générale, le BRF estime que les dépenses du ministère de l'Éducation devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 2,1 % au cours des trois prochaines années pour maintenir les niveaux de service actuels. Les composants des projections du BRF relatives aux déterminants de coûts varient selon les secteurs de programme :

- **Fonctionnement des conseils scolaires** : Le BRF estime que les dépenses devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 2,6 % au cours des trois prochaines années si l'on veut maintenir les niveaux de service actuels. Cette estimation est basée sur les prévisions d'effectifs pour les écoles élémentaires et secondaires, et l'inflation dans le secteur de l'éducation, qui reflète la hausse des coûts relatifs aux rémunérations, aux fournitures pour les classes et aux services.
- **Services de garde d'enfants** : Le BRF estime que les dépenses de fonctionnement devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 2,3 % au cours des trois prochaines années si l'on veut maintenir les niveaux de service actuels. Cette estimation repose sur les prévisions de croissance de la population d'âge préscolaire ainsi que sur l'inflation, qui reflète la hausse des coûts liés aux salaires, aux fournitures, aux installations et aux frais quotidiens de garde d'enfants.
- **Autres programmes du ministère** : Les autres programmes incluent le fonctionnement du ministère, le régime de retraite des enseignants de l'Ontario, les investissements des conseils scolaires et d'autres programmes d'éducation. Le BRF estime que les dépenses du Programme de médicaments de l'Ontario devraient diminuer selon un taux annuel moyen de 1,5 % au cours des trois prochaines années si l'on veut maintenir les niveaux de service actuels. (En 2025-2026, les dépenses du RREO comprenaient une charge rétroactive ponctuelle liée à la convention collective³.)

Figure 3.3

Comparaison de la croissance des dépenses du ministère de l'Éducation; projection du BRF pour les déterminants de coûts vs budget de l'Ontario de 2026, de 2025-2026 à 2028-2029

Croissance annuelle moyenne (en pourcentage)



Sources : Budget de l'Ontario de 2026 et BRF.

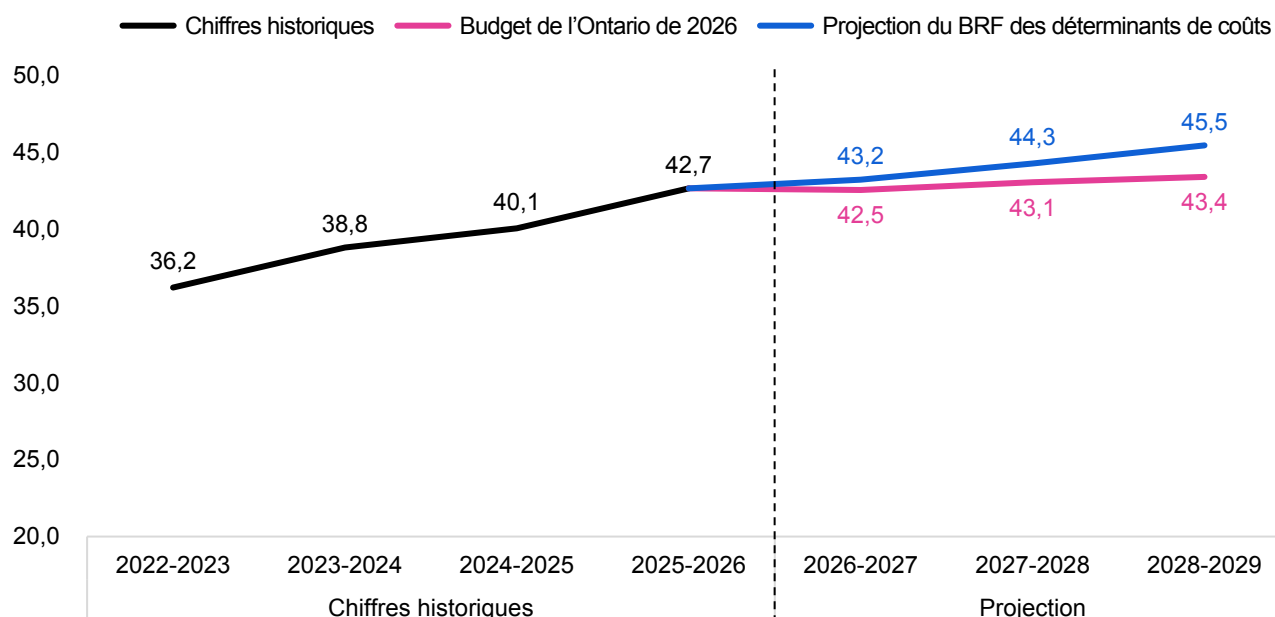
³ Si l'on exclut l'ajustement ponctuel du RREO prévu pour 2025-2026, le BRF estime que les autres programmes du ministère devraient connaître une croissance de 1,7 % au cours des trois prochaines années afin de maintenir les niveaux de service.

Comme indiqué plus haut, la province prévoit dans le budget de 2026 que les dépenses du ministère de l'Éducation devraient augmenter selon un taux annuel moyen de 0,6 % de 2025-2026 à 2028-2029. Comparativement à la projection du BRF pour les déterminants de coûts, cela entraîne une insuffisance de financement de 0,7 milliard de dollars en 2026-2027, de 1,2 milliard de dollars en 2027-2028 et de 2,0 milliards de dollars en 2028-2029.

Figure 3.4

Comparaison de la croissance des dépenses du ministère de l'Éducation; projection du BRF pour les déterminants de coûts vs budget de l'Ontario de 2026

Dépenses (en milliards de dollars)



Remarque : Les données historiques ne sont pas retraitées pour les transferts ou reclassements de programmes, le cas échéant. Les valeurs historiques de 2025-2026 sont des estimations des dépenses non auditées par le BRF et peuvent différer des dépenses finales auditées publiées dans les Comptes publics de l'Ontario 2025-2026.

Sources : Comptes publics de l'Ontario, Budget de l'Ontario de 2026 et analyse du BRF.

L'insuffisance de financement signifie que, pour maintenir les niveaux de service actuels, la province devra mettre en place des mesures afin que le programme gagne en efficacité (c.-à-d., fournir le même niveau de service avec moins de ressources) et/ou engager un financement supplémentaire plus élevé que celui prévu dans le budget de l'Ontario 2026.

4. Analyse du plan de dépenses

À la demande de membres de l'Assemblée législative, ce chapitre passe en revue l'estimation du BRF de l'incidence du plan de dépenses du ministère de l'Éducation présenté dans le budget de l'Ontario de 2026 sur deux secteurs de programme clés : le fonctionnement des conseils scolaires et les services de garde d'enfants.

Financement de fonctionnement pour les conseils scolaires de la province

Les dépenses de fonctionnement des conseils scolaires sont financées principalement par des transferts initiés par le ministère de l'Éducation⁴, avec une petite part provenant d'autres sources telles que la collecte de fonds, les investissements et les droits de scolarité pour les élèves étrangers. Les conseils scolaires ont la liberté d'affecter les fonds selon leurs priorités, à la condition qu'ils équilibrent leurs budgets et répondent aux exigences de communication vis-à-vis du ministère.

Le ministère de l'Éducation attribue des fonds de fonctionnement aux conseils scolaires en se basant sur son estimation des dépenses nécessaires en matière de personnel enseignant, de transport, d'installations et d'autres services⁵. Après ajustement en fonction de l'inflation (c'est-à-dire en dollars réels de 2026-2027), le financement provincial des dépenses de fonctionnement par élève versé aux conseils scolaires s'élevait à 15 140 dollars par élève en 2025-2026, soit le deuxième niveau le plus bas des dix dernières années, après celui de 2024-2025. En se fondant sur les chiffres du plan de dépenses du ministère de l'Éducation présentés dans le budget de 2026, le BRF estime que les fonds de fonctionnement provinciaux réels attribués aux conseils scolaires diminueront, pour passer à 15 074 dollars par élève en 2026-2027, puis à 14 850 dollars en 2027-2028, et à 14 775 dollars en 2028-2029.

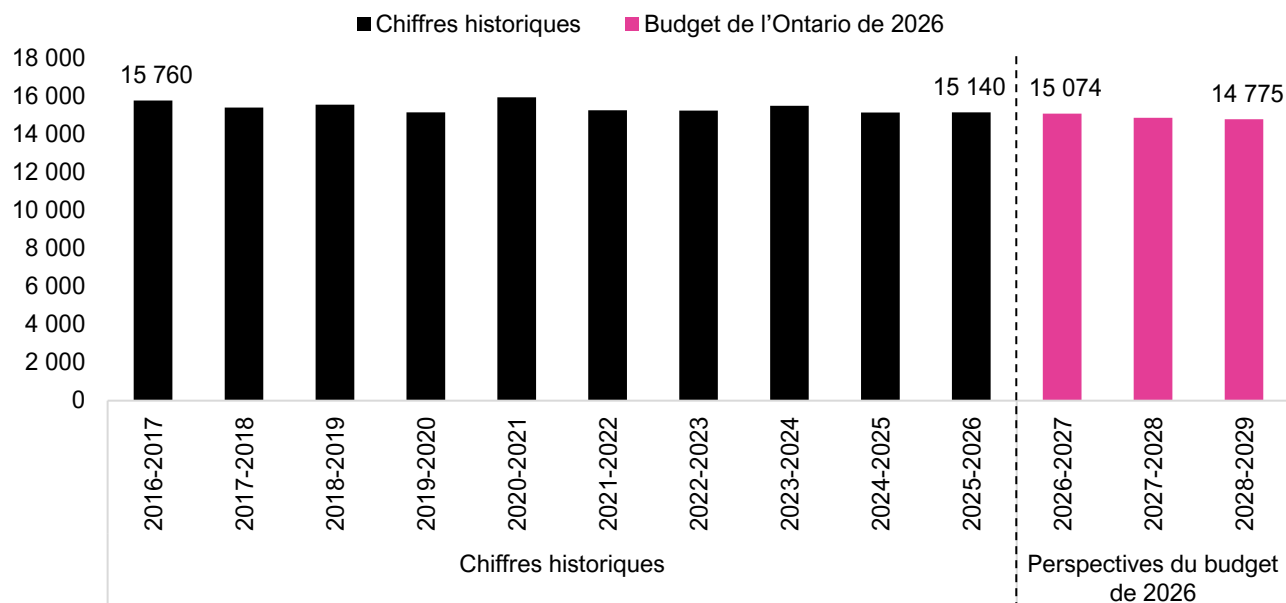
⁴ Pour en savoir plus, voir le document du BRF intitulé *Troisième plan d'action de l'Ontario lié à la Stratégie nationale sur le logement (2025-2028)*.

⁵ Ces fonds sont principalement affectés par le programme de financement principal de l'éducation et les programmes d'éducation ciblés. Le programme de financement principal de l'éducation apporte des fonds dont l'objectif est de financer certains postes de dépenses des conseils scolaires : la rémunération du personnel enseignant, les services administratifs, l'exploitation et entretien des écoles, les fournitures et équipements, le transport des élèves et d'autres besoins. Les programmes d'éducation ciblés apportent des fonds supplémentaires pour financer des priorités particulières du gouvernement, comme les services de santé mentale, les programmes d'alphabétisation et les initiatives d'équité.

Figure 4.1

Fonds de fonctionnement provinciaux réels par élève pour les conseils scolaires, historiques et prévus, de 2016-2017 à 2028-2029

En dollars constants de 2026-2027



Source : Analyse par le BRF des Comptes publics de l'Ontario, du budget de l'Ontario de 2026 et des renseignements fournis par la province.

Financement des services de garde agréés

Le ministère de l'Éducation administre le financement des programmes de services de garde agréés en Ontario. Le programme le plus important est le système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, suivi par d'autres subventions provinciales destinées aux services de garde agréés, le crédit d'impôt de l'Ontario pour la garde d'enfants, les centres pour l'enfant et la famille ON y va, ainsi que les services de garde agréés des Premières Nations.

Places en service de garde agréé

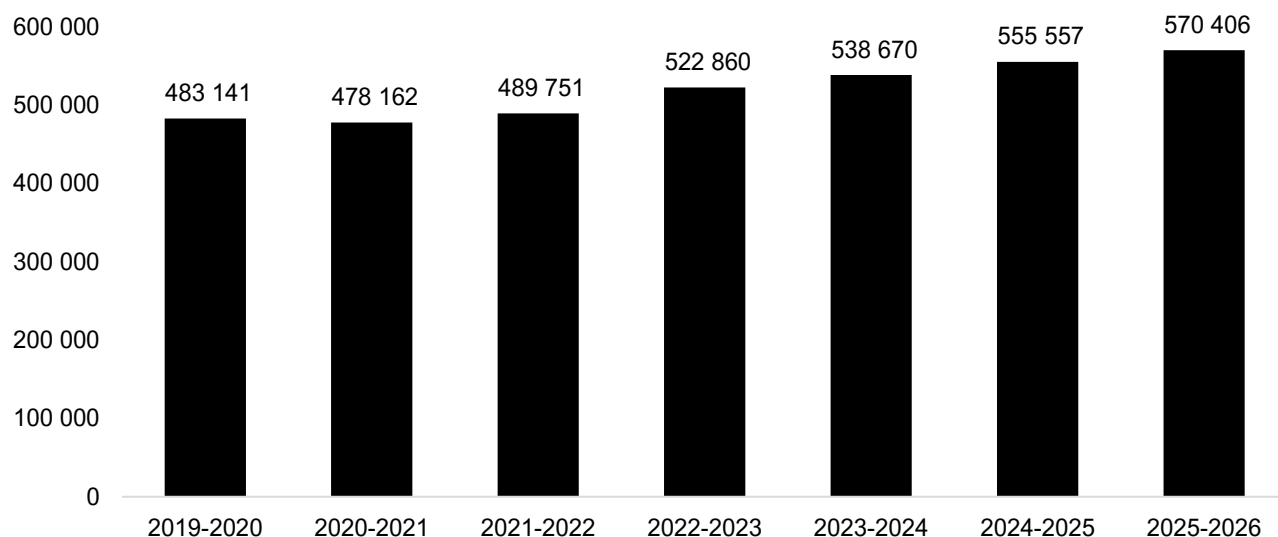
En 2025-2026, on estimait qu'il y avait 570 406 places dans les services de garde agréés⁶ en Ontario pour les enfants âgés de 0 à 12 ans. Le nombre total de places dans les services de garde agréés a augmenté de 87 265 places (18,1 %) depuis 2019-2020.

⁶ Représente les places en service de garde agréé et les inscriptions dans les services de garde en milieu familial agréés.

Figure 4.2

Places dans les services de garde agréés en Ontario, 2019-2020 à 2025-2026

Nombre de places



Remarque : Les chiffres présentés pour 2025-2026 correspondent au nombre réel de places dans les garderies agréées dans les centres et à une estimation du BRF concernant les inscriptions en garderie à domicile agréées.

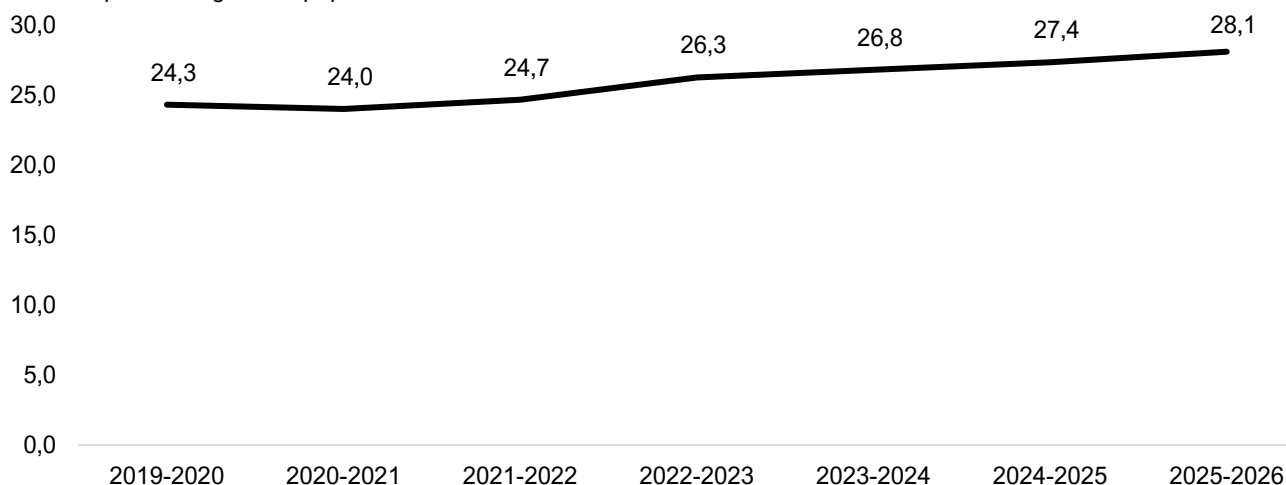
Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.

De 2019-2020 à 2025-2026, le nombre de places en service de garde agréé en pourcentage de la population de l'Ontario âgée de 12 ans et moins a augmenté pour passer de 24,3 % à 28,1 %.

Figure 4.3

Places en service de garde agréé en proportion de la population de l'Ontario âgée de 0 à 12 ans, de 2019-2020 à 2025-2026

Places en pourcentage de la population de 0 à 12 ans



Remarque : Les chiffres présentés pour 2025-2026 correspondent au nombre réel de places en garderie agréées dans les centres et à une estimation du BRF concernant les inscriptions en garderie à domicile agréées.

Source : Analyse par le BRF des renseignements fournis par la province.

Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE)

En 2022, la province a annoncé la conclusion d'une entente quinquennale avec le gouvernement fédéral visant à ramener les frais de garde à une moyenne de 10 \$ par jour en septembre 2025⁷ et à créer 86 000 nouvelles places en garderie pour les enfants de moins de six ans, pour un total de 375 111 places au titre du SPAGJE d'ici la fin de 2026. En décembre 2025, la province et le gouvernement fédéral ont prolongé l'entente jusqu'en 2026-2027, en s'engageant à maintenir les frais moyens à 19 \$ par jour jusqu'en décembre. Par la suite, en juin 2026, le gouvernement fédéral a prolongé le financement du système jusqu'en 2027-2028, sans s'engager davantage à modifier les frais quotidiens moyens⁸.

En se fondant sur l'hypothèse que les frais moyens seront maintenus à 19 \$ par jour et que l'objectif consistant à inscrire 375 111 places en garderie agréées dans le cadre du SPAGJE sera atteint en 2026, le BRF estime que ce programme coûtera 5,2 milliards de dollars en 2026-2027, puis 5,6 milliards de dollars en 2028-2029.

Par conséquent, en se fondant sur les niveaux de financement provinciaux estimatifs et sur le financement fédéral engagé, le BRF prévoit une insuffisance de financement du SPAGJE de 0,3 milliard de dollars en 2026-2027, de 0,6 milliard de dollars en 2027-2028 et de 4,8 milliards de dollars en 2028-2029.

⁷ L'engagement visant à ramener les frais quotidiens moyens du SPAGJE à 10 \$ par jour a par la suite été reporté jusqu'à la fin mars 2026.

⁸ En juin 2026, le gouvernement fédéral a annoncé des dépenses supplémentaires pouvant atteindre 5,4 milliards de dollars pour le SPAGJE dans l'ensemble des provinces et territoires au cours de 2026-2027 et de 2027-2028. Voir [La ministre de l'Emploi et des Familles annonce un nouveau financement pour assurer des services abordables d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au Canada](#).

Tableau 4.1
Estimation du BRF de l'insuffisance de financement du système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (SPAGJE)

	Données historiques				Estimation du BRF		
	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Places en service de garde du SPAGJE*	301 740	314 682	325 398	340 049	375 111	375 111	375 111
Frais quotidiens moyens* (en dollars)	36	23	23	19	19	19	19
Dépenses de programmes** (en milliards de dollars)	1,3	2,1	2,9	4,8	5,2	5,5	5,6
Financement provincial*** (en milliards de dollars)	<0,1	0,1	0,1	0,8	0,8	0,8	0,8
Financement fédéral engagé**** (en milliards de dollars)	1,3	2,0	2,8	4,0	4,1	4,1	-
Insuffisance de financement (en milliards de dollars)	-	-	-	-	0,3	0,6	4,8

* Les chiffres relatifs aux places en garderie du SPAGJE et aux frais quotidiens moyens sont présentés sur une base annuelle civile.

** À compter de 2025-2026, les contributions municipales d'approximativement 0,1 milliard de dollars sont exclues.

*** À compter de 2025-2026, avec la mise en place de la formule de financement fondée sur les coûts, le financement provincial inclut le financement provincial existant destiné aux services de garde d'enfants, qui a été intégré au financement du système AGJE.

**** Le financement fédéral engagé pour 2026-2027 et 2027-2028 est une estimation du BRF.

Source : Analyse par le BRF fondée sur les renseignements fournis par le ministère de l'Éducation.

Par ailleurs, si les frais moyens étaient ramenés à 10 \$ par jour à compter d'avril 2027, le BRF estime que le SPAGJE coûterait 6,3 milliards de dollars en 2027-2028 et 6,4 milliards de dollars en 2028-2029. En conséquence, le BRF estime que l'insuffisance de financement du SPAGJE s'élèverait à 1,4 milliard de dollars en 2027-2028 et à 5,6 milliards de dollars en 2028-2029.

5. Comparaison interprovinciale

À la demande des membres de l'Assemblée législative, ce chapitre compare les dépenses de l'Ontario par élève pour les conseils scolaires et par enfant pour les services de garde d'enfant à celles des autres provinces.

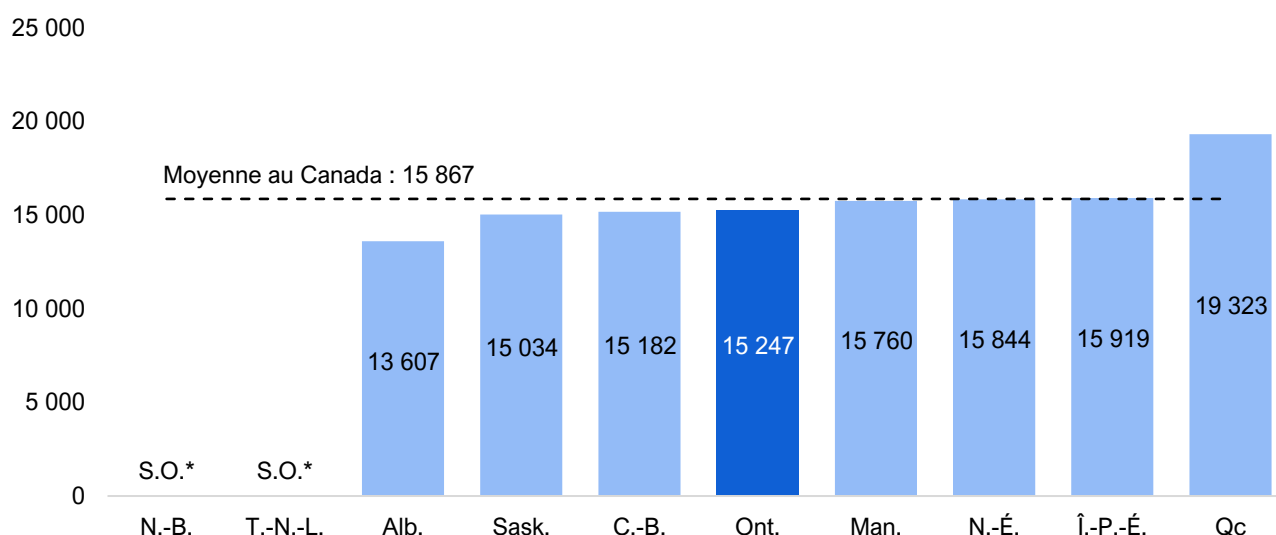
Dépenses totales des conseils scolaires

En 2023-2024, les dépenses des conseils scolaires de l'Ontario s'élevaient à 15 247 dollars par élève, soit 621 dollars de moins que la moyenne nationale de 15 867 dollars. Comparativement à d'autres grandes provinces, les dépenses de l'Ontario étaient supérieures à celles de la Colombie-Britannique (15 182 dollars) et de l'Alberta (13 607 dollars), mais inférieures à celles du Québec (19 323 dollars).

Figure 5.1

Dépenses des conseils scolaires par élève et par province en 2023-2024

Dollars par élève



* Chiffres comparables non disponibles.

Remarque : La moyenne canadienne exclut le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que les territoires. Les dépenses par élève des conseils scolaires de l'Ontario diffèrent de celles présentées à la figure 4.1, qui indique le financement provincial de fonctionnement par élève versé aux conseils scolaires de l'Ontario en dollars de 2026-2027 en termes réels (ajustés en fonction de l'inflation).

Sources : Statistique Canada, [Tableau 10-10-0019-01](#) et [Tableau 37-10-0007-01](#) et analyse du BRF.

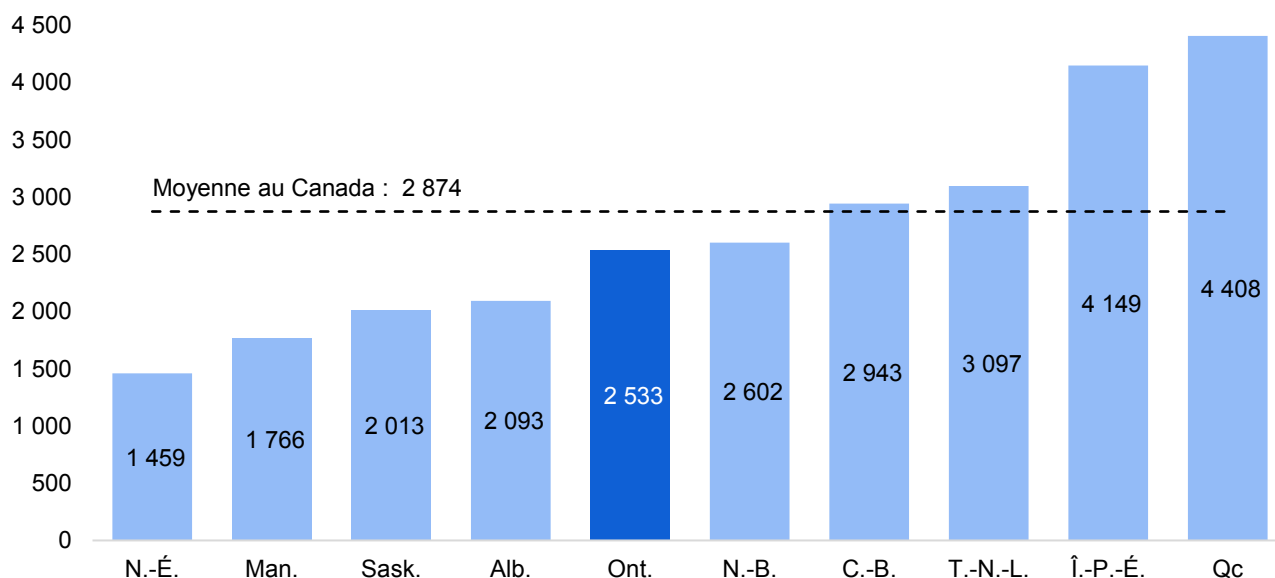
Dépenses pour les services de garde d'enfants

En 2024-2025, l'Ontario était la cinquième province la moins bien classée en matière de services de garde d'enfants pour les enfants âgés de 0 à 12 ans. Les dépenses en services de garde d'enfants de l'Ontario s'élevaient à 2 533 dollars par enfant, soit 340 dollars de moins que la moyenne nationale 2 874 dollars. Comparativement à d'autres grandes provinces, les dépenses de l'Ontario étaient supérieures à celles de l'Alberta (2 093 dollars), mais inférieures à celles de la Colombie-Britannique (2 943 dollars) et du Québec (4 408 dollars).

Figure 5.2

Dépenses dans les services de garde d'enfants par enfant âgé de 0 à 12 ans et par province en 2024-2025

Dollars par enfant de 0 à 12 ans



Remarque : Les dépenses liées à la garde d'enfants ne comprennent pas les programmes de jardin d'enfants. Renseignements compilés directement depuis les comptes publics de la province. Aucun ajustement n'a été apporté pour améliorer la comparabilité entre les provinces. La moyenne du Canada n'inclut pas les territoires.

Sources : Analyse par le BRF fondée sur les comptes publics de la province et le [Rapport sur l'éducation à la petite enfance 2023](#) du Atkinson Centre.